Délibérations prises en Conseil Communautaire du 11 avril 2018

DELIBERATION N°20180411_01

Objet : Compte Administratif 2017 du Budget Principal

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2017 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2017 qui présente :

a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de **3 572 580,24 €**

b) pour la section d'investissement :
Un excédent de **204 699,50 €**
Des restes à Réaliser d'Investissement Dépenses de **217 810,35 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

***

DELIBERATION N°20180411_02

Objet : Compte Administratif 2017 du BIL

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2017 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2017 qui présente :

a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de **41 ,71 €**

b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de **512 307,34 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

***

DELIBERATION N°20180411_03

Objet : Compte Administratif 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2017 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2017 qui présente :

a) pour la section d'exploitation :
un excédent de clôture d'un montant de **183 436,44 €**

b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de **8 950,55 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

***

DELIBERATION N°20180411_04

Objet : Compte Administratif 2017 du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2017 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2017 qui présente :

a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de **29 522,17€**

b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de **1 086 640,97 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

***

DELIBERATION N°20180411_05

Objet : Compte Administratif 2017 de la ZAI de Fleury

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2017 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2017 qui présente :

a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de **1 227,82 €**

b) pour la section d'investissement :
un déficit de clôture d'un montant de **537,28 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

***

DELIBERATION N°20180411_06

Objet : Compte Administratif 2017 de la ZAI à Chaumont en Vexin

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2017 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2017 qui présente :

a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de 3 723,41 €

b) pour la section d'investissement :
NEANT

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

***

DELIBERATION N°20180411_07

Objet: Affectation des résultats du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2017 il a été constaté le résultat suivant aux sections :

- **Fonctionnement : excédent de 3 572 580,24 €**
- **Investissement : excédent de 204 699,50 €**
- **Restes à Réaliser d'Investissement Dépenses : 217 810,35 €**

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AFFECTE les résultats 2017 sur l'exercice 2018 ainsi que suit:

- Section de fonctionnement R002 : 3 559 469,39 €
- Section d'investissement R001 : 204 699,50 €
- Section d'investissement R1068 : 13 110,85 €

***

DELIBERATION N°20180411_08

Objet: Affectation des résultats – Budget du BIL

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2017, il a été constaté le résultat suivant:

- **Section Fonctionnement : excédent de 41,71 €**
- **Section Investissement : excédent de 512 307,34 €**

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter les résultats 2017 sur de l'exercice 2018, ainsi que suit :**

- **Section de fonctionnement R 002 : 41,71 €**
- **Section d'investissement R 001** : **512 307,34 €**

***

DELIBERATION N°20180411_09

Objet: Affectation des résultats – Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2017, il a été constaté le résultat suivant:

Section d'exploitation :	**excédent de**	**183 436,44 €**
Section d'investissement :	**excédent de**	**8 950,55 €**

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter les résultats 2017 sur l'exercice 2018, ainsi que suit :**

- **Section d'exploitation R 002 : 183 436,44 €**
- **Section d'investissement R001 : 8 950,55 €**

* * *

DELIBERATION N°20180411_10

Objet: Affectation des résultats – Budget du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2017, il a été constaté le résultat suivant:

Section de fonctionnement :	**excédent de**	**29 522,17 €**
Section d'investissement :	**excédent de**	**1 086 640,97 €**

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,,

- **DECIDE de reporter les résultats 2017 sur l'exercice 2018, ainsi que suit :**

- **Section de fonctionnement R 002 : 29 522,17€**
- **Section d'investissement R 001 : 1 086 640,97 €**

* * *

DELIBERATION N°20180411_11

Objet: Affectation des résultats – Budget de la ZAI de Fleury

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2017, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement :	**excédent de**	**1 227,82 €**
Section Investissement :	**déficit de**	**537,28 €**

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 sur l'exercice 2018, ainsi que suit :**

Section de fonctionnement R002 :	**690,54 €**
Section d'investissement D001:	**537,28 €**
Section d'investissement R1068 :	**537,28 €**

* * *

DELIBERATION N°20180411_12

Objet: Affectation des résultats – Budget de la ZAI à Chaumont en Vexin

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2017, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement :	**excédent de**	**3 723,41 €**
Section Investissement :	**NEANT**	

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 sur l'exercice 2018, ainsi que suit :**

Section de fonctionnement R002 :	**3 723.41 €**

* * *

DELIBERATION N°20180411_13

Objet : Adoption des subventions et participations 2018

Le Président présente les propositions de subventions et participations pour l'année 2018

Amicale des sapeurs- pompiers de Chaumont-en-Vexin	**500 €**
ACAM Montagny-en-Vexin	**2 000 €**
Al'Dente	**1 000 €**
Aquavexin	**58 680 €**
ASC Reilly (fête de l'Osier)	**1 500 €**
Association Sportive Guy de Maupassant	**500** €
ATMO Haut de France	**2 000 €**
Atout Coeur	**14 200 €**
Basket club du Vexin-Thelle	**4 000 €**
Bien Vivre ensemble	**1 400 €**
Centre Social	**121 826 €**
Communauté des Chemins (la)	**700 €**
Contrat Santé labellisé	**20 000 €**
Club sportif Chaumontois (tournois de Pâques)	**1 500 €**
Ecole municipale de musique de Chaumont-en-Vexin	**1 500 €**
Festival du Vexin	**2 800 €**
Foyer socio-éducatif Guy de Maupassant	**2 000 €**
Foyer socio-éducatif Saint Exupéry	**5 000 €**
Club Vexin Thelle Athlétic	**450 €**
Maison Avron	**2 000 €**
Ligue d'escrime de Haute-Normandie (à l'école)	**10 000 €**
Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise	**47 000 €**
MOAT	**2 400 €**
Office de la culture de Chaumont-en-Vexin	**2 000 €**
Oise Ouest Initiative	**12 000 €**
Restaurants du Cœur (par bon d'achat)	**1 000 €**
Scouts de France	**500 €**
SII de la Vallée de l'Epte Gisors	**500 €**
Tennis Club de la Troësne	**8 500 €**
TOTAL	327 456 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nombre de votants : 46
Nombre de voix POUR : 41
Nombre de voix CONTRE : 2 (DELANDE, CHACON (pouvoir à C. DELANDE))
Abstentions : 3 (MARCHAL, LEFEVRE, DEGENNE (pouvoir à H. LEFEVRE))

ACCEPTE les propositions ci-dessus énoncées

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

* * *

DELIBERATION N°20180411_14

Objet : Impôts communautaires – Vote des taux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-1 et suivants,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	**6.21** %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**6.54 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**14.21 %**
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	**5.97 %**

* * *

DELIBERATION N°20180411_15

Objet : Détermination du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018

Le Président rappelle que par délibération du 22 mars 1995, et en application de l'article 1420 du code général des impôts, le conseil communautaire a voté le principe de l'institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A compter de 2005, l'article 107 de la Loi de Finances de 2004 prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ayant compétence pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, votent directement un taux.

Il est décidé de fixer le taux au titre de 2018 à 14,32 %.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* * *

DELIBERATION N°20180411_16

Objet : Indemnités de confection de budget et de conseil au receveur pour l'année 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 46
Nombre de voix POUR : 41
Nombre de voix CONTRE : 2 (BOUCHARD ; GOUGIBUS (pouvoir à J-M. BOUCHARD))
Abstentions : 3 (DELANDE, CHACON (pouvoir à C. DELANDE), MARCHAL)

DECIDE d'attribuer une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de préparation et de confection des documents budgétaires à Madame Valérie LEDRU, Receveur, pour l'année 2018.

* * *

DELIBERATION N° 20180411_17

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2017

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1

Vu le bilan de l'année 2017 ci-dessous détaillé

Le Président explique que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions ; opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, les EPCI, les syndicats, et les établissements publics fonciers ; doit faire l'objet, chaque année, d'une présentation en Conseil Communautaire.

Mr Gernez présente le bilan des acquisitions et cessions réalisé pour l'année 2017

Acquisition :

- Afin de réaliser la GARE MULTIMODALE à Chaumont en Vexin, la Communauté de Communes du Vexin Thelle devant notaire, a acquis le 17 novembre 2016 2 parcelles. L'une nommée AE144 pour 1 398 m² et l'autre nommée AE351 pour 2 549 m² à SNCF RESEAU.

Cession :

- Sur la Zone économique et commerciale à Chaumont en Vexin, le 5 décembre 2017 devant notaire la Communauté de Communes du Vexin Thelle a vendu à l'entreprise GEVES EN VEXIN 15 000 m² a 10€ le m²

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2017.

* * *

DELIBERATION N°20180411_18

Objet: Approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2017,**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris les rattachements,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

DELIBERATION N°20180411_19

Objet : Emprunts Très Haut Débit – Phase 1

Dans le cadre de la compétence TRES HAUT DEBIT, le Président rappelle la délibération d'adhésion au Syndicat Mixte Très Haut Débit datant 16 octobre 2014.

Suite à une mise en concurrence,

	Caisse des Dépôts	Crédit Agricole		Société Général	Banque Populaire
	Phase 1 et 2	Phase 1		Phase 1	
Montant	3 400 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	Pas de réponse
Durée	20 à 40 ans	20 ans	25 ans	20 ans	
Taux	Variable 1.75 %	Fixe 1.43 %	Fixe 1.60 %	Fixe 1.55%	
Annuité	?	144 612 €	122 117 €	146 333€	
Total des intérêts	?	392 230 €	552 930 €	426 661 €	

Le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour la phase 2018 sur une durée de 25 ans au taux fixe de 1,60%.

Le Président précise que le montant d'emprunt de la phase 2 (2019) sera définie en fonction de la variation du nombre de prises réellement installées et que la mise en concurrence de l'emprunt sera actualisée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 46
Nombre de voix POUR : 45
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstention : 1 (DAVID D.)

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation de l'emprunt auprès du Crédit Agricole correspondant à la dépense du TRES HAUT DEBIT, pour la phase 2018.
DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au budget.

* * *